

HABITAT DROUVAIS

INFO

N°15 - MARS 2024



GRAND JEU CONCOURS



Soyez le 3 000^e locataire à créer votre espace en ligne !

Le locataire qui ouvrira le 3 000^e espace en ligne remportera un cadeau surprise ! Pour cela, rendez-vous sur www.habitat-drouvais.fr pour créer gratuitement votre espace locataire sécurisé. L'activation de votre compte avec une adresse mail valide est obligatoire.

Le règlement du jeu concours est consultable au siège de l'Office Habitat Drouvais :
32, avenue J.F Kennedy - 28100 DREUX.



Pourquoi créer

vospace locataire en ligne ?

En vous connectant à votre espace locataire en ligne, vous accédez à de nombreux services. Il est **très facile à créer** et vous permet de :

① **Retrouver vos avis d'échéance**

Ils sont consultables, **téléchargeables 24h/24 et 7j/7** et disponibles en version imprimable.

② **Consulter votre compte**

Vous pouvez **vérifier l'état de votre compte** et les dernières opérations réalisées.

③ **Payer votre loyer**

Vous réglez votre loyer en quelques clics et en **toute sécurité**, à l'aide de votre carte bancaire.

④ **Déposer et suivre vos réclamations individuelles**

Vous retrouverez le suivi de **vos dernières réclamations individuelles** ainsi que l'état d'avancement de votre demande.

Besoin d'aide pour créer votre compte locataire ?

Contactez le : 02 37 38 60 54 ou
communication@habitat-drouvais.fr

Fermeture du chauffage

C'est le printemps !



Le printemps est là : le beau temps commence à arriver et les températures deviennent plus douces... En fonction des conditions météorologiques de cette fin de mois de mars, le chauffage collectif sera donc mis à l'arrêt progressivement.



Le saviez-vous ?

Chaque année, les dates de remise en service et de coupure du chauffage sont définies pour : maintenir un bon niveau de confort pour les locataires (en fonction des prévisions météorologiques), limiter les consommations d'énergie et maîtriser au mieux l'évolution des dépenses (charges locatives).

> Détartrer sa robinetterie naturellement et à moindre coût !

Robinet, pommeau de douche, régulateur d'eau... Tous ces conduits finissent par s'entartrer.

Quand le tartre s'installe, il provoque : une perte de pression de l'eau, des éclaboussures. Il peut même être à l'origine des fuites !

3 astuces, 3 ingrédients pour s'en débarrasser !

- **Le bicarbonate de soude** : appliquez une fine couche de poudre sur une éponge, frottez les zones entartrées, rincez, séchez, recommencez si besoin.
- **Le vinaigre blanc** : à l'aide d'un pulvérisateur, pulvérisez sur le tartre, laissez agir, puis frottez avec une éponge ou une brosse à dent, rincez et séchez.
- **Le citron** : coupez un citron en deux, frottez votre robinetterie avec le côté pulpe, laissez agir quelques minutes, rincez et séchez. Le citron est un excellent désinfectant.



Votre avis d'échéance évolue...

Depuis le mois de janvier 2024, votre avis d'échéance a évolué.

Les provisions de charges des parties communes sont désormais plus détaillées afin de permettre une meilleure compréhension :

- Électricité des communs
 - Entretien équipement commun
 - Entretien parties communes
- } Parties communes

Découvrez les explications de ce nouvel avis d'échéance ci-dessous.



Siège social : 32 avenue Kennedy
28100 - DREUX

Tél : 02-37-38-60-00
Fax : 02-37-64-19-83

AVIS D'ECHEANCE

Période du 01/03/2024 au 31/03/2024

DREUX, le 25/03/2024

HABITAT DROUAIS 17/P9/E

VOS REFERENCES
Adresse du local :

Montant loyer maximum :

N° ICS :

N° RUM :

DETAIL DE L'ECHEANCE en €	MONTANT	SITUATION DE VOTRE COMPTE	
LOYER CONVENTIONNE (SC)	284,49 €	Solde avant échéance arrêté au 25/01/2024	264,99 €
LOCATION TERRASSE	30,38 €		
TAXE ORDURES MENAGERES	20,16 €		
ENTRETIEN EQUIPEMENT LOGEMENT	5,81 €	ECHEANCE DU MOIS	266,60 €
ELECTRICITE DES COMMUNS	17,99 €		
ENTRETIEN EQUIPEMENT COMMUN	0,50 €		
ENTRETIEN PARTIES COMMUNES	17,61 €	Montant total	531,59 €
CHAUFFAGE	58,04 €		
ACOMPTE EAU CHAUDE	121,00 €	Plan apurement éventuel	Néant
REDUCTION LOYER SOLIDARITE	-54,92 €		
APL MENSUELLE	-234,46 €	Echéance + Plan éventuel	266,60 €
		MESSAGE	

L'entretien équipement devient désormais "entretien équipement logement"

Les provisions pour les **parties communes** sont plus détaillées. La somme des montants reste identique à l'ancienne rubrique "Parties communes".

Les règles de bon voisinage

Videz, triez, jetez...

... le rangement de printemps se décide maintenant !

En avant pour le grand ménage de printemps !

Ensemble, soyons éco-responsables et participons à la réduction de notre impact écologique en triant les déchets. Si on n'en veut plus, on donne à une association ou on jette, mais toujours dans la bonne poubelle.



Ne pas jeter sur la voie publique

RAPPEL : Des ramassages encombrants sont prévus chaque mois. Respecter votre environnement, c'est respecter les lieux et ses voisins. Le dépôt sauvage est interdit par la loi. Un doute ? Contactez l'agglomération de Dreux au 02 37 64 82 00 ou déposez en déchetterie.



 **HABITAT
Drouais**

Office Public de l'Habitat
32, avenue J.F Kennedy
28100 DREUX
02 37 38 60 00